

La communauté d'agglomération **ARCHE Agglo** est un établissement public de coopération intercommunale, composé de 21 communes sur la Drôme et de 20 communes sur l'Ardèche. 60 000 habitants vivent sur ce territoire attractif, dynamique et authentique. Paysages variés et environnement préservé en font une destination touristique prisée et lui confèrent un cadre de vie agréable apprécié des sportifs et amoureux de la nature.

Nous recrutons !

UN·E TECHNICIEN·NE VOIRIE ET RÉSEAUX

- **Temps complet** (37.5 heures hebdomadaires)
- **Poste de catégorie B – Filière technique**
- **Statut titulaire, à défaut contractuel avec CDD d'un à trois ans**



Afin d'optimiser votre candidature, votre lettre de motivation devra refléter qui vous êtes, ce qui vous anime et en quoi vos compétences peuvent être transposables dans le poste proposé.

La direction technique d'ARCHE Agglo pilote le patrimoine communautaire composé de 57 bâtiments.

Une équipe de 21 personnes compose cette direction : un service voirie mutualisé (2 agents), un service entretien du patrimoine réparti sur 3 sites (1 responsable de service, 2 chefs d'équipe et 10 agents polyvalents), un chargé d'affaires travaux, un gestionnaire contrat exploitation énergie, une assistante, un·e assistant·e de direction, un directeur et un directeur adjoint.

Vous souhaitez mettre votre expertise en voirie au service des communes et accompagner les élus dans la concrétisation de leurs projets d'aménagement d'infrastructures routières, alors n'hésitez pas à candidater !

DÉFINITION DU POSTE :

Rattaché·e à la direction technique, sous la responsabilité du directeur adjoint des services techniques, assure la préparation, le suivi et le contrôle des dossiers techniques relevant du domaine de la voirie et des infrastructures et contribue au pilotage de leur exécution. Apporte une assistance technique aux communes adhérentes au service mutualisé et aux différentes directions de la communauté d'agglomération, dans la réalisation de leurs travaux de voirie et d'infrastructure.

→ **Définition, réalisation et mise en œuvre d'un projet de requalification ou d'entretien dans le domaine de la voirie**

- Réalise des missions d'assistance à maîtrise d'ouvrage et de maîtrise d'œuvre pour les projets, opérations ou travaux d'entretien de voirie des communes-membres adhérentes au service mutualisé ou pour l'agglomération
- Élabore des prescriptions techniques (choix de matériaux, procédés constructifs...)
- Etablit les cahiers des charges préalables aux travaux
- Participe à l'élaboration des programmes d'entretien ou d'investissement communaux / communautaires (Chiffrage des opérations)
- Réalise le suivi opérationnel des travaux en garantissant le respect des enveloppes budgétaires dédiées
- Participe à la gestion des ouvrages d'arts (Diagnostic, PV de visite et petites réparations)

→ **Suivi administratif, financier et juridique des chantiers**

- Assure la responsabilité administrative, technique et financière des chantiers et en garantit le parfait achèvement
- Rédige les pièces administratives et techniques nécessaires à leur réalisation : Rédaction des CCTP dans le cadre des marchés publics de travaux de voirie et réseaux divers, réalisation de toutes les pièces du DCE ; production des certificats de paiement et suivi des procédures jusqu'à la réception et la validation du DGD (décompte Général Définitif)
- Veiller au respect des conditions de sécurité et de la réglementation
- Participe à la gestion de l'occupation du domaine public communal ou communautaire (Arrêtés, permissions de voirie, classement des voies, gestion des concessionnaires, DT/DICT...)

MISSIONS SPÉCIFIQUES :

- Participe à la mise en place d'une gestion patrimoniale (voirie) dépendant de l'agglomération : participation à la mise en œuvre d'un schéma directeur et inventaire patrimonial de voirie, définition sur la base du diagnostic patrimonial des programmes de travaux (campagnes d'entretien préventif, travaux d'entretien curatif, travaux de réfection / requalification, d'aménagement / de mise en sécurité)
- Formule des avis techniques sur les demandes d'autorisation d'urbanisme pour les points intéressant la gestion du domaine public routier

PROFIL ATTENDU :

- BAC +2 dans le domaine de l'aménagement de voirie ou équivalent
- Expérience professionnelle significative souhaitée dans le domaine de la voirie
- Permis B obligatoire car possibles déplacements sur l'ensemble du territoire d'ARCHE Agglo
- Connaissance indispensable de l'environnement territorial
- Expérience de coordination entre les différents partenaires institutionnels (services de l'Etat, département, concessionnaires) dans le montage des dossiers
- Connaissance de la réglementation et des règles de l'art en matière technique VRD
- Connaissances des procédures administratives liées aux marchés publics
- Maîtrise de l'outil informatique et des logiciels de traitement de texte et tableurs
- Maîtrise appréciée des logiciels métiers (AUTOCAD, SIG...)
- Maîtrise de la lecture de plan et représentations techniques
- Maîtrise des règles et techniques d'expression écrite et rédactionnelles
- Maîtrise des techniques d'élaboration de tableaux de bord et de suivi de gestion
- Esprit d'initiative, disponibilité, rigueur, autonomie
- Ouverture d'esprit, écoute, qualités relationnelles
- Sens du travail en équipe, réactivité et capacité d'adaptation
- Sens du service public
- Discrétion et réserve professionnelle

INFORMATIONS COMPLÉMENTAIRES :

Rémunération statutaire sur grille indiciaire des techniciens territoriaux (catégorie B, Filière technique) + régime indemnitaire mensuel (Rifseep) de 520€ brut.

Ou à défaut, CDD d'un à trois ans avec rémunération entre 2385€ et 2770€ bruts mensuels en fonction de l'expérience dans le domaine de l'aménagement de voirie, par référence à la catégorie B de la fonction publique territoriale.

- Titres restaurants au-delà de 2 mois de présence : 15 tickets par mois maximum d'une valeur faciale de 7 € pris en charge à 60% par l'employeur.
- Adhésion au Comité National Action Sociale (CNAS) offrant des prestations sociales, culturelles, familiales pour les agents territoriaux : Chèques vacances, chèques cadeaux (rentrée scolaire, Noël,) prix préférentiels (cinéma, locations, prêts, offres partenaires locaux).
- Participation à la cotisation mutuelle du contrat groupe santé (entre 20€ et 60€ par mois selon la composition du foyer)
- Participation à la cotisation de la mutuelle prévoyance (14 euros par mois sur 12 mois pour une mutuelle couvrant la garantie Indemnités journalières + invalidité) dans le cadre d'une procédure de «Labellisation», souscrite de manière individuelle et facultative par l'agent.
- Forfait mobilités durables (FMD) annuel pour les agents ayant recours à un mode de transport alternatif et durable pour leurs trajets domicile-travail (de 100 à 300€ selon le nombre de jours d'utilisation d'un mode de déplacement éligible).
- Chèque cadeau de fin d'année dont le montant varie en fonction de l'ancienneté dans la fonction publique territoriale (10, 20, 30 ans).



Temps de travail : 37.5 heures hebdomadaires avec 15 jours de RTT

Lieu de travail : Tournon sur Rhône (ZA champagne 80%) et Saint Félicien (20%)

Poste à pourvoir le : 01/10/2026

Date limite de candidature le : 30/08/2026

Candidatures (CV + lettre de motivation) en privilégiant l'envoi par courriel sur : **rh@archeagglo.fr**

Par courrier : à l'attention de Madame la Présidente, ARCHE Agglo 3 rue des Condamines CS9602 07300 MAUVES

Contact accueil : **04 26 78 78 78**

Renseignements : **Hervé Cheynel, directeur adjoint des services techniques**

Hervé.cheynel@archeagglo.fr / 04 75 06 36 11